

DEPARTEMENT DE L'ORNE
COMMUNE DE CETON

ARRÊTÉ n° Arr20221003-059
Portant fermeture temporaire de l'Eglise

Le Maire de la **Commune de CETON** (Orne),
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les pouvoirs de police du Maire,

CONSIDÉRANT que pendant les travaux de traitement boiseries de l'Eglise réalisés par l'entreprise DUFOR – Le Bois des Rogers – 72130 MOULINS LE CARBONNEL, il y a lieu, pour des raisons de sécurité publique, d'ordonner la fermeture provisoire de l'Eglise paroissiale.

ARRÊTE

- Article 1^{er}** - Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'église est interdit au public, à compter du 4 octobre jusqu'au 10 octobre inclus.
- Article 2** - La réouverture au public n'interviendra qu'à l'issue des travaux de traitement des boiseries et sera autorisée par arrêté municipal.
- Article 3** - Monsieur le Maire ainsi que tout agent de la force publique sont chargés en ce qui les- concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera publiée au lieu d'affichage habituel.

Fait à CETON, le 3 octobre 2022

Le Maire,

Patrick GRÉGORI



Affiché le **3 octobre 2022**